



COMMUNE DE LA TESTE DE BUCH

ARRÊTE n° 2022-665

5.3.4 Désignation de représentants



Objet : Désignation d'un Correspondant incendie et secours

Direction générale des services

Réf : SP/VG 2022 -256314

DGS :

CS :

Le Maire de LA TESTE DE BUCH,

Vu la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels et notamment son article 13 ;

Vu l'article D 731-14 du code de la sécurité intérieure inséré par le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 ;

Considérant qu'il n'y a pas dans la commune d'adjoint au Maire ou de conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile ;

Considérant qu'il appartient au Maire de désigner un Correspondant incendie et secours parmi les adjoints ou les conseillers municipaux ;

Considérant que la désignation doit être réalisée avant le 1^{er} novembre 2022 au plus tard ;

ARRÊTE

ARTICLE PREMIER –

Monsieur Eric BERNARD, Conseiller municipal délégué à la sécurité est désigné Correspondant incendie et secours.

ARTICLE DEUX

La fonction de Correspondant incendie et secours n'ouvre droit à aucune rémunération supplémentaire.

ARTICLE TROIS

Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, le correspondant incendie et secours peut, sous l'autorité du Maire :

- participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune ;
- concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Il informe périodiquement le conseil municipal des actions qu'il mène dans son domaine de compétence.

ARTICLE QUATRE

Cet arrêté sera transmis à Madame la Préfète ainsi qu'au Président du conseil d'administration du service d'incendie et de secours de la Gironde.

ARTICLE CINQ

Monsieur le Directeur général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transcrit sur le registre des arrêtés et transmis à la Sous-Préfecture d'Arcachon.

Fait à LA TESTE DE BUCH, à l'Hôtel de Ville, le **17 OCT. 2022**


 **Patrick DAVET**

Maire de LA TESTE DE BUCH
Conseiller départemental de la Gironde

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213305295-20221017-ARR2022_665-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/10/2022

Affichage : 17/10/2022

Le Maire de La Teste de Buch
Patrick DAVET

